

## TSUCAL : UN PROJET POUR AMÉLIORER LA PROTECTION DES POPULATIONS EN CAS D'ALERTE TSUNAMI

2019-07-15 00:00:00

**Il sera bientôt possible de disposer pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie d'une carte par commune qui définira deux ou trois zones différentes d'évacuation.**

Aujourd'hui, en cas d'alerte Tsunami, les consignes d'évacuation du littoral sont claires. Il faut s'éloigner de 300 m du littoral et/ou trouver une zone refuge située à 12 mètres d'altitude.

L'évacuation des population n'est pas aisée, il faut le reconnaître, et il est parfois difficile d'estimer la distance et la hauteur dans une situation par ailleurs toujours stressante. C'est pour cette raison que la DSCGR développe, en partenariat avec l'IRD et l'équipe de Jérôme Aucan, un outil informatique et cartographique basé sur la modélisation des tsunamis en fonction de la bathymétrie du lagon calédonien et de la géomorphologie des côtes. Fin 2020, il sera donc possible de disposer pour toute la Nouvelle-Calédonie, d'une carte par commune qui définira deux ou trois zones différentes d'évacuation. La commune sera en charge de matérialiser ces zones sur le terrain et la DSCGR, en fonction du niveau de risque, précisera dans ses communiqués les zones à évacuer. Ainsi il sera désormais possible de ne déplacer que les seules populations exposées au risque sans plus devoir procéder à une évacuation générale des populations.

---

**Source URL:** <https://securite-civile.nc/actualites/tsucal-un-projet-pour-ameliorer-la-protection-des-populations-en-cas-dalerte-tsunami>